

	POUDRE A RECUPER CHLORE Code: 270103	
--	---	--

Version: 6 Révision: 04/03/2021

Revisión precedente: 19/03/2020

Date d'impression: 04/03/2021

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

1.1	<u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u>	POUDRE A RECUPER CHLORE Code: 270103
1.2	<u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:</u> <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> Recurant de surfaces. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.	[X] Industriel [X] Professionnel [ ] Consommation
1.3	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> GEH Parc d'Activités des Cortots, 12 rue des Cortots - 21121 Fontaine-Lés-Dijon (FRANCE) Téléphone: +33(0)810026826 - Fax: +33(0)www.geh.fr <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: geh@geh.fr	
1.4	<u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</u> +33(0)810026826 (8:00-13:00 / 15:00-18:00 h.) (heures ouvrables) ORFILA Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France) <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245	

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1	<u>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence de tests et d'informations permettant l'application de techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels dans le mélange. <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/217 (CLP):</u> ATTENTION: Eye Irrit. 2:H319					
	<u>Classe de danger</u>	<u>Classification du mélange</u>	<u>Cat.</u>	<u>Routes d'exposition</u>	<u>Organes cibles</u>	<u>Effets</u>
	<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Eye Irrit. 2:H319	c)	Cat.2	Yeux	Irritation
	<u>Santé humaine:</u> 					
	<u>Environnement:</u> Non classé					
Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.						
Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.						

2.2	<u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u> 	Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/217 (CLP)
	<u>Mentions de danger:</u> H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	<u>Conseils de prudence:</u> P102 P337+P313 P280C P305+P351+P338	Tenir hors de portée des enfants. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	<u>Indications additionnelles:</u> EUD011	Ne pas ingérer.
	<u>Substances qui contribuent à la classification:</u> Aucune.	

	<b>POUDRE A RECUPER CHLORE</b> Code: 270103	
--	--	--

2.3	<p><b>AUTRES DANGERS:</b>                  Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:  <a href="#">Autres dangers physico-chimiques:</a> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.  <a href="#">Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</a> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.  <a href="#">Autres effets néfastes pour l'environnement:</a></p>
-----	--

**SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1	<p><b>SUBSTANCES:</b>                  Non applicable (mélange).</p>
-----	--

3.2	<p><b>MÉLANGES:</b>                  Ce produit-ci est un mélange.  <a href="#">Description chimique:</a>                  Mélange de produits chimiques.</p> <p><b>COMPOSANTS DANGEREUX:</b>                  Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:</p>
-----	---

	2,5 < 5 %	<p><b>Carbonate de sodium</b>                  CAS: 497-19-8 , EC: 207-838-8                  CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319</p>	REACH: 01-2119485498-19	Indice nr. 011-005-00-2 < REACH / CLP00
	1 < 2,5 %	<p><b>C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium</b>                  CAS: 68411-30-3 , EC: 270-115-0                  CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302   Skin Irrit. 2:H315   Eye Dam. 1:H318   Aquatic Chronic 3:H412</p>	REACH: 01-2119489428-22	Autoclassé < REACH
	< 0,15 %	<p><b>Symclosène</b>                  CAS: 87-90-1 , EC: 201-782-8                  CLP: Danger: Ox. Sol. 2:H272   Acute Tox. (oral) 4:H302   Eye Irrit. 2:H319   STOT SE (irrit.) 3:H335   Aquatic Acute 1:H400 (M=1)   Aquatic Chronic 1:H410 (M=1)   EUH031</p>	REACH: 01-2120767978-27	Indice nr. 613-031-00-5 < REACH / CLP00
	< 0,015 %	<p><b>(R)-p-mentha-1,8-diène</b>                  CAS: 5989-27-5 , EC: 227-813-5                  CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   Skin Irrit. 2:H315   Skin Sens. 1:H317   Asp. Tox. 1:H304   Aquatic Acute 1:H400 (M=1)   Aquatic Chronic 1:H410 (M=1)</p>		Indice nr. 601-029-00-7 < Autoclassifié

**Impuretés:**  
 Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

**Adjuvants de stabilisation:**  
 Aucun

**Référence à d'autres sections:**  
 Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

**SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):**  
 # Liste mise à jour par l'ECHA sur 25/06/2020.  
[Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement \(CE\) nr. 1907/2006:](#)  
 Aucune  
[Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement \(CE\) nr. 1907/2006:](#)  
 Aucune

**SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):**  
 Non applicable (mélange inorganique).

	<b>POUDRE A RECUPER CHLORE</b> Code: 270103	
---	--	--

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuels recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Ce produit n'est pas volatil. Étant donné qu'il s'agit d'un solide, le risque est plutôt bas. S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
<u>Peau:</u>	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	# <i>Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.</i>
<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	# <i>Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.</i>
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion peut occasionner des malaises gastro-intestinaux.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse).

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éviter le contact direct du produit.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Balayer le produit déversé. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

	POUDRE A RECUPER CHLORE Code: 270103	
---	---	---

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1	<p><u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> # Non applicable. <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p><u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>Classe de magasin</u> : D'après les dispositions en vigueur. <u>Temps de stockage</u> : 12. mois <u>Températures</u> : min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé). <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides. <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).</p>
7.3	<p><u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>

Adelya, Terre d'Hygiène



POUDRE A RECUPER CHLORE  
Code: 270103



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN 14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 (ED 984):

Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets systémiques, aiguë et chroniques:  
Carbonate de sodium  
C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium  
Symclosène

DNEL Inhalation

mg/m3  
- (a) - (c)  
- (a) 6.00 (c)  
s/r (a) 21.7 (c)

DNEL Cutanée

mg/kg bw/d  
- (a) - (c)  
s/r (a) 85.0 (c)  
s/r (a) 30.8 (c)

DNEL Oral

mg/kg bw/d  
- (a) - (c)  
- (a) - (c)  
- (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets locaux, aiguë et chroniques:  
Carbonate de sodium  
C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium  
Symclosène

DNEL Inhalation

mg/m3  
- (a) 10.0 (c)  
- (a) - (c)  
s/r (a) s/r (c)

DNEL Cutanée

mg/cm2  
- (a) - (c)  
- (a) - (c)  
s/r (a) s/r (c)

DNEL Yeux

mg/cm2  
- (a) - (c)  
a/r (a) - (c)  
s/r (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.  
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).  
s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).  
a/r - DNEL non dérivé (risque élevé).

Adelya, Terre d'Hygiène

	<b>POUDRE A RECUPER CHLORE</b> Code: 270103	
---	--	--

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Carbonate de sodium C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l - 0.268 12.1	<u>PNEC Marin</u> mg/l - 0.0268 1.52	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l - 0.0167 -
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Carbonate de sodium C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène	<u>PNEC STP</u> mg/l - 3.43 204.	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d - 8.10 7.56	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d - 6.80 0.756
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Carbonate de sodium C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène	<u>PNEC Air</u> mg/m3 - s/r s/r	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d - 35.0 0.756	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d - n/b n/b

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).  
 s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).  
 n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.  
Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.  
Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:  
 Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u>	Non.
<u>Lunettes:</u>	# <i>Conseillable. Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.</i>
<u>Écran facial:</u>	Non.
<u>Gants:</u>	# <i>Conseillable.</i>
<u>Bottes:</u>	Non.
<u>Tablier:</u>	Non.
<u>Combinaison:</u>	Non.

Risques thermiques:  
 Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:  
 Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.  
 - Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.

	POUDRE A RECUPER CHLORE Code: 270103	
---	---	--

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><u>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État physique : Solide.</li> <li>- Couleur : Blanc jaunâtre.</li> <li>- Odeur : Caractéristique, citrique.</li> </ul> <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pH : # 10.5 ± 1. 10 g/l à 20°C</li> </ul> <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point initial d'ébullition : Non applicable</li> </ul> <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité de vapeur : Non applicable (solide).</li> <li>- Densité relative : 1.1 ± 0.15 à 20/4°C <span style="float: right;">Relative eau</span></li> </ul> <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Température décomposition : Non applicable (thermiquement stable).</li> </ul> <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viscosité dynamique : Non applicable (solide).</li> </ul> <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'évaporation : Non applicable</li> <li>- Tension de vapeur : Non applicable</li> </ul> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solubilité dans l'eau : Non applicable</li> <li>- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (produit inorganique).</li> </ul> <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'éclair : Ininflammable °C</li> <li>- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : Non applicable</li> <li>- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).</li> </ul> <p><u>Propriétés explosives:</u> Non disponible.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.</p> <p>*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.</p>
-----	---

9.2	<p><u>AUTRES INFORMATIONS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaleur de combustion : 1* Kcal/kg</li> <li>- Non volatiles : 100. % Poids</li> <li>- Chlore actif : 0.09 % Cl</li> <li>- Hydrocarbures terpéniques : 0.1 % Poids</li> </ul> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	---

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><u>RÉACTIVITÉ:</u></p> <p><u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p><u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u></p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p><u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u></p> <p>Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.</p>
10.4	<p><u>CONDITIONS À ÉVITER:</u></p> <p><u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.</p> <p><u>Lumière:</u> Non applicable.</p> <p><u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.</p> <p><u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes.</p> <p><u>Pression:</u> Irrélevant.</p> <p><u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
10.5	<p><u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u></p> <p>Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.</p>
10.6	<p><u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u></p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de soufre.</p>

	<b>POUDRE A RECUPER CHLORE</b> Code : 270103	
--	---	--

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/217 (CLP).

11.1	<b>INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:</b>			
	<b>TOXICITÉ AIGUË:</b>			
	<u>Dosages et concentrations letales de composants individuels :</u> Carbonate de sodium C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène (R)-p-mentha-1,8-diène	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg bw oral 2800. Rat 1080. Rat > 5000. Rat 5600. Rat	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg bw cutanée > 2000. Lapin > 2000. Lapin > 5000. Lapin > 2000. Lapin	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation > 5250. Rat
	<u>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels :</u> Carbonate de sodium C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène	<u>ATE</u> mg/kg bw oral - 1080. 500.*	<u>ATE</u> mg/kg bw cutanée - - -	<u>ATE</u> mg/m3.4h inhalation - - -

(\* ) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.  
 (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
 GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.  
 GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

	POUDRE A RECUPER CHLORE Code: 270103	
---	---	--

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Non applicable (solide).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du foetus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Non disponible.

Exposition à court terme:

Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008-2020/217 (CLP).

12.1	<u>TOXICITÉ:</u>			
	<u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels :</u> Carbonate de sodium C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène (R)-p-mentha-1,8-diène	<u>CL50</u> (OECD 203) mg/l :96heures	<u>CE50</u> (OECD 202) mg/l :48heures	<u>CE50</u> (OECD 201) mg/l :72heures
	> 320 Poissons > 1.7 Poissons 0.32 Poissons 0.72 Poissons	265. Daphnie > 2.9 Daphnie 0.17 Daphnie 0.36 Daphnie	> 7.4 Algues 0.32 Algues	
<u>Concentration sans effet observé</u> C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium (R)-p-mentha-1,8-diène	<u>NOEC</u> (OECD 210) mg/l :28jours	<u>NOEC</u> (OECD 211) mg/l :21jours	<u>NOEC</u> (OECD 201) mg/l :72heures	
	0.23 Poissons	0.23 Daphnie 0.080 Daphnie	2.4 Algues 0.17 Algues	

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
<u>Toxicité aquatique aiguë:</u> Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
<u>Toxicité aquatique chronique:</u> Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

	<b>POUDRE A RECUPER CHLORE</b> Code : 270103	
--	---	--

12.2	<b>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</b> <u>Biodégradabilité:</u> Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents: Biodégradation finale en aérobiose > 60% dans les 28 jours. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.			
	<u>Biodegradation aérobie</u> de composants individuels : Carbonate de sodium C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène (R)-p-mentha-1,8-diène	<u>DQO</u> mgO2/g  3288.	<u>%DBO/DQO</u> 5 jours 14 jours 28 jours 0. 85. ~ 59. ~ 71.	<u>Biodegradabilité</u>  Non applicable Facile Non applicable Non facile
Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.				
12.3	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b> Non disponible.			
	<u>Bioaccumulation</u> de composants individuels : C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène (R)-p-mentha-1,8-diène	<u>log Pow</u>  3.32 0.940 4.38	<u>BCF</u> L/kg 3.2 (calculée) < 1. (calculée) 361. (calculée)	<u>Potenciel</u>  Improbable, faible Improbable, faible Fort
12.4	<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b> Non disponible.			
	<u>Movilité</u> de composants individuels : C10-C13-alkylbenzènesulfonate de sodium Symclosène (R)-p-mentha-1,8-diène	<u>log Poc</u>  2.04 1.42 3.80	<u>Constante de Henry</u> Pa m3/ml 20°C	<u>Potenciel</u>  Improbable, faible Improbable, faible Fort
12.5	<b>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</b> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Non applicable (mélange inorganique).			
12.6	<b>AUTRES EFFETS NOCIFS:</b> <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non applicable. <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> Non disponible. <u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non disponible.			

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1	<b>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</b> Directive 2008/98/CE-Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revvalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE: Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination fin de appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.  <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementacions locales.		
------	--	--	--

	POUDRE A RECUPER CHLORE Code: 270103	
---	---	--

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1	<u>NUMÉRO ONU:</u> Non applicable
14.2	<u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u> Non applicable
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> <u>Transport par route (ADR 2019) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2019):</u> Non réglementé  <u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u> Non réglementé  <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2020):</u> Non réglementé  <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Non réglementé
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée.
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</u> Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1	<u>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.  <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2  <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <u>Protection de sécurité pour des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  <u>Législation spécifique sur les détergents:</u> Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004-907/2006 relatif aux détergents. Contient agents de surface anioniques < 5 %, parfums < 5 %, LIMONENE. Ne pas ingérer.  <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u>  <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2  <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

POUDRE A RECUPER CHLORE  
Code: 270103

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2020/217 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H272 Peut aggraver un incendie: comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:Révision:

Version: 5 19/03/2020  
Version: 6 04/03/2021

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.